NOUVELLE SÉRIE
No. 13

Circulaire au Clergé

Evêché de Rimouski, 15 mars 1879

1o *Jubilé.*
2o *Propagation de la Foi.*
3o *Loterie pour le Séminaire.*
4o *Quinze sous.*
5o *Parjure.*
6o *Consécration au S. Cœur de Jésus.– Indulgences.*
7o *Denier de St. Pierre.*

Messieurs et bien-aimés Collaborateurs,

I. Avec la présente Circulaire vous recevrez les Lettres Apostoliques par lesquelles N. S. P. le Pape Léon XIII accorde un Jubilé à l'univers catholique, à l'occasion du premier anniversaire de son élévation sur la Chaire de St. Pierre. C'est une nouvelle miséricorde que Notre-Seigneur veut exercer envers nous et les peuples qui nous sont confiés. Si ces exercices nous présentent des fatigues à endurer, ils ne manqueront certainement pas, avec la grâce divine, de nous apporter de très-grandes consolations. Nous n'épargnerons donc rien pour qu'ils produisent tout leur fruit dans les âmes.

Les sujets des sermons pourraient être les suivants, d'après les besoins de chaque lieu. Ces sujets conviendraient bien aussi pour les instructions du Carême.

1o L'Eglise, ses notes, son infaillibilité, son indéfectibilité, son pouvoir législatif.—La Foi, sa nécessité, ses qualités ; dangers à éviter.

2o Nécessité du Salut.—Avantages du sacrement de Pénitence.—Sincérité et intégrité de la Confession. —Préparation à la Ste. Communion et action de grâces.

3o Devoirs des parents et des enfants.—Injustices et restitution.—Vertu de pureté ; précautions à prendre pour la conserver.—Ivrognerie ; tempérance. —Parjure.— Blasphèmes et imprécations.

4o Excellence et fins du sacrifice de la Messe.— Manière de la bien entendre.—Explication des principales parties ds la Messe.

5o Nécessité de faire pénitence.—Diverses sortes de pénitences.—Indulgences.—Jubilé.

6o Le Pape, sa dignité, son autorité.—L'Evêque, son caractère, sa charge, son pouvoir.—Le Sacerdoce, sa grandeur, ses fonctions.

II. Je donne, à la suite de cette Circulaire, un état des contributions à l'œuvre de la Propagation de la Foi dans le diocère durant les trois dernières années réunies. Vous verrez que bon nombre de paroisses continuent à montrer un beau zèle poûr cette œuvre importante ; mais en revanche quelques-unes

n'occupent pas sur cette liste la place qui leur conviendrait. Vous remarquerez même plus de vingt localités qui n'ont *rien* envoyé. Evidemment dans celles-ci, comme dans quelques autres, *le curé lui-même* n'y contribue point! Comment peut-on s'attendre à du zèle chez les laïques, lorsque des pasteurs en montrent si peu? Je me flatte que ceux qui ont été ainsi en défaut, vont s'efforcer de regagner le temps perdu, en organisant sans délai des dizaines parmi leurs paroissiens.

Nous avons été obligés de nous séparer des Conseils de Paris et de Lyon, et maintenant nous jouissons uniquement des indulgences indiquées dans l'indult du 28 février 1836 (*ancien Appendice au Rituel, page* XXIX). J'ai pris de plus des arrangements pour avoir un certain nombre d'exemplaires des *Annales* pour la *Province de Québec*, qui dorénavant contiendront, à chaque numéro, autant que possible, des nouvelles des missions du diocèse de Rimouski. Vos fidèles ne manqueront pas d'être très-sensibles à cet avantage, si vous avez soin de le leur faire bien comprendre et apprécier. Hâtez-vous aussi de réclamer les numéros qui vous reviennent, et de les distribuer aux associés.

III. J'espère que la Loterie pour le Séminaire pourra se tirer dans le cours de l'été. C'est une occasion toute naturelle de redoubler d'ardeur à faire prendre des billets. Beaucoup de personnes attendaient pour en prendre que l'époque du tirage approchât: ne manquez donc pas de la leur annoncer, et de leur rappeler les avantages que leur offre cette Loterie sous le rap-

port temporel et le spirituel. Quelques-uns d'entre vous ont entre les mains des livrets depuis plus de trois ans, et n'ont pas encore donné signe de vie. Pour éviter les malentendus, je donne une liste des livrets à remettre.

Mon intention est en outre que les fabriques qui n'ont pas encore pris de billets, en prennent au plus tôt. Il n'est pas nécessaire d'une résolution spéciale : l'item sera entré dans les comptes comme *ordonné par l'Evêque*.

Voici jusqu'à présent les paroisses et missions où l'on a pris plus de 100 billets : Ile Verte 157, St. Epiphane 156, St. Arsène 131, Rimouski 116, Bic 113, Trois-Pistoles 110, Matane 104.

Viennent ensuite :—Ste. Anne des Monts 94, Grande Rivière 81, McNider 65, Mont-Louis 61, Ste. Félicité 55, Gaspé 53, St. Bonaventure 46, Cap-Chat 37, St. Modeste 37, Métis 36, Riv. Madeleine 35, St. Simon 33, etc.

LIVRETS NON REMIS.

MM. Bilodeau 00021, 12091.—Desjardins 00061.
Pâquet 00031, 02871, 02901, 02911.
Ch. Guay 00051, 02031, 03451, 03461, 03711, à 03741, 03771, 03821 05211, 05351, 11461, 11471, 11491, 11511 à 11561, 11581, 11601, 11631, 11701 à 11721, 11741 à 11831, 11871, 11881, 11911 à 11971, 12001 à 12041.
Duret 00071, 08701, 08771, 08801, 08871.
Vézina 00091, 00471, 00501.—Lacasse 00101.
Dumas 00191, 02541.—C. G. Fournier 00141.
Couture 00491, 10921 à 10961.—Bernard 00411.
Paradis 00631, 00641, 02001, 05141.—Rioux 00081.

MM. Ant. Leblanc 00601, 03211.—Arthur Leblanc 00701.
Arpin 00821.—Smith 00841.—Léonard 00871, 00881.
J. F. Audet 00901, 05091.—A. Audet 01211, 01221.
F. A. Blouin 00921, 00931, 00941.
Jacob Gagné 00951, 00961. 03001, 030011, 05101.
F. Gagné 00981 à 01021, 05171, 05181.
Thivierge 01031, 01041, 01061, 01091 à 01121.
Lepage 01141, 01151.—Lévesque 01171 à 01201.
D. Lebel 01231, 02331, 02341. 02361, 02371, 03201.
Bossé 01301, 01311, 02571. 02581.
Belduc 01371, 01811, 02461, 02481, 03041, 05011, 05201, 08551.
Pineau 01471, 01521, 03381, 03391.—Bérubé 01771.
Sylvain 01661 à 01691.—Cyp. Gagné 01751, 01761.
Ph. Moreault 01851, 08631, 08691.
Beaumont 01961, 03091, 05121.
Martin 01981, 03101, 05131, 05241, 08541, 08561 à 08621, 08711.
Chalifour 02181, 05001.—Larrivée 02261, 02271.
Pol. Moreau 02421, 02431.—Chouinard 02971.
Fortier 02591, 02601, 02611.—Tremblay 03121, 03681.
Ulf. St. Laurent 02621, 02631, 02641.
J O. Drapeau 0791, 02801, 02811, 02921.
J. M. Moreau 02931, 03411.—Gravel 03151.
Winter 03031, 03161, 03171, 03471 à 03511, 12081, 12101 à 12121, 12141 à 13091.
Delâge 03231, 03241.—Chrétien 03281, 03291.
Rouleau 03631, 03651, 03781, 03881 à 03901, 03971 à 03991, 04021 à 04071, 04131, 04141, 04171 à 04201, 04231, 04241, 04281 à 04301, 04341, 04361, 04371, 04391, 04431, 04451 à 04471, 04501, 04511, 04571 à 04641, 04691 à 04801, 04931, 04941, 04961, 04981, 04991, 05311, 10711 à 10731, 10791, 10831 à 10851, 10981 à 11021, 11111 à 11141, 11351 à 11371, 11401, 11421.

MM. Oct. Drapeau 03661, 03671, 05271, 05281.
Trudel 05071.—Blanchet 03581.
F. M. Fournier 11321.—Jobin 08671, 08731.
Jos. St. Laurent 08641 à 08661, 08681, 08721, 08801 à 08821, 08881.

Les seuls billets qui seront tirés, seront ceux dont les talons seront parvenus à l'Evêché. Ceux qui croient avoir droit à des billets de prime (qu'ils n'auraient pas reçus), doivent les réclamer au plus vite.

Je prie ceux d'entre vous qui auraient à offrir quelques objets pour des lots, de vouloir bien les transmettre ici. Les lots seront exposés quelques semaines d'avance.

Pour tout ce qui regarde cette Loterie, on peut s'adresser au Secrétariat de l'Evêché.

IV. Comme je vous l'ai dit dans ma Circulaire No. 8 du 3 janvier dernier, j'ai l'intention de publier au commencement de juillet prochain la liste définitive des contributions du *Quinze sous* pour le Séminaire. Pour empêcher les erreurs autant que praticable, je vous prie de m'envoyer au plus tôt *la date* et *la somme* mentionnées sur chaque reçu que vous avez pour cette œuvre, afin que nous les comparions avec nos livres. Joignez-y le reste des contributions.

V. Vu que les théologiens ne sont pas d'accord à considérer comme un *parjure* proprement dit le manquement à une promesse faite sous serment de bonne foi et avec sincérité, et que, suivant St. Liguori, Gousset, etc., les deux opinions sont probables, il ne faut pas regarder comme *un parjure réservé* la faute même très-grave de celui qui manque par la suite

d'accomplir une promesse faite sous serment. Celui cependant qui affirme ou certifie *sous son serment d'office* des choses fausses, est certainement coupable de *parjure* et tombe *sous la réserve*.

VI. Par un Indult du 25 juillet 1877, il a été attaché des Indulgences à la formule de consécration au Sacré Cœur de Jésus que vous trouvez dans l'*Appendice au Rituel* (1874), pages 101 et 322. De plus, le St. Père a ordonné de faire quelques petits changements à cette formule. Les uns et les autres sont indiqués sur une feuille ci-jointe, que vous insèrerez *immédiatement* à la page 101 de votre *Appendice*.

VII. Toutes les nouvelles qui nous viennent de Rome, confirment de plus en plus l'insuffisance des ressources du St. Père à faire face à toutes les dépenses que nécessite le gouvernement de l'Eglise universelle. Il est donc urgent que le montant des contributions en faveur du St. Siége, non seulement se soutienne, mais augmente encore. Je vous prie en conséquence, Messieurs, de faire de grands efforts à ce but, aux approches de la St. Pierre. Dans [illegible] une autre époque serait peut-être préférable de la saison de la pêche. Si tel est le cas, q[illegible] de vous annonce cette collecte au moment propice.

Je supplie le Seigneur de conserver vos forces et de bénir vos travaux, en ces jours de salut.

Votre Evêque très-dévoué,

† JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski

PROPAGATION DE LA FOI

1876—1877—1878.

1 Rimouski	$204.50	35 S. Jean de Dieu	$8.35
2 Ste. Flavie	162.45	36 St. Modeste	6.30
3 Trois-Pistoles	149.60	37 N. D. du Lac	6.00
4 Ile-Verte	103.00	38 S Ggc. de Malbaie	5.64
5 St. Arsène	101.65	39 S. Ulric	4.37
6 Bic	90.00	40 S. Paul de la Croix	3.92
7 Cacouna	68.20	41 Ste. Adélaïde	2.50
8 St. Fabien	66.47	42 Ste. Françoise	1.48
9 S. Bonaventure	56.42	43 S. Pierre de Malbaie	0.50
10 S. Simon	51.50	44 Cascapédiac	0.43
11 S. Eloi	36.06	45 St. Moïse	0.27
12 Riv.-au-Renard	33.56	46 Cloridorme	0.25
13 S. Anaclet	33.15	Paspébiac	
14 Métis	30.40	Cap d'Espoir	
15 Ste. Luce	28.14	Douglastown	
16 Grande Rivière	27.95	S. Jean l'Evangél.	
17 Assom. McNider	25.85	Restigouche	
18 Carleton	23.58	St. Godefroi	
19 St. Alexis	23.43	Cap Rosier	
20 Percé	21.86	Anse-au-Griffon	
21 Matane	20.49	Ste. Félicité	
22 Ste. Anne des Monts	17.40	St. Donat	
23 Port-Daniel	15.80	St. Gabriel	
24 N. D. des Sept Douleurs	15.79	S. François Xavier	
25 Maria	15.66	St. Honoré	
26 Gaspé	15.40	S. Louis du Ha! ha!	
27 St. Epiphane	15.15	Ste. Rose du Dégelé	
28 Cap Chat	14.67	Ste. Blandine	
29 St. Matthieu	13.82	St. Clément	
30 Betsiamits	13.00	Grande Vallée	
31 Caplan	10.50	Rivière à la Marte	
32 Mont-Louis	10.20	Cap-aux-Os	
33 N.D. du S.-Cœur	9.94	P.-aux-Esquimaux	
34 Ste. Angèle	9.57	Nataskouan	
		Etc.	

INDULGENCES ATTACHÉES À LA FORMULE DE CONSÉCRATION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

1. PLÉNIÈRE, une fois, à la fête du Sacré Cœur, ou pendant l'octave ; aux conditions ordinaires de la confession, de la communion, de la visite d'une église avec prière aux intentions du Souverain-Pontife ; il faut ajouter la récitation de cette formule, ou bien l'audition attentive et dévote de cette récitation faite publiquement dans une église ou ailleurs.

2. PLÉNIÈRE, tous les premiers jeudis du mois, aux mêmes conditions.

3o. PLÉNIÈRE, une fois par mois, au jour que chacun peut choisir, aux mêmes conditions, pourvu que l'on ait récité ou entendu réciter cette formule avec attention et dévotion tous les jours du mois.

4. SEPT ANS ET SEPT QUARANTAINES, une fois par jour, pourvu qu'on la récite ou entende réciter avec contrition, attention et dévotion.

Changements à faire dans cette formule.

Page 101, avant dernière ligne, retrancher *des brebis* et substituer *de tous ceux*.

" 102, 5e ligne, après *Pontife* ajoutez *N.*

" " 6e ligne, après *heureux* ajoutez *sur la terre.*

" " 8e ligne, après *vous* ajoutez *pour toujours.*

Dans la formule en anglais, page 322.

10e ligne de la formule, retranchez *the sheep which* et substituez *all those whom.*

15e ligne, après *Pontiff* ajoutez *N.*

16e ligne, après *happy*, ajoutez *upon the earth.*

18e ligne, après *ourselves*, ajoutez *for ever.*